

Proposition de motion sur le projet de loi ESR

Présentée par les listes FSU-CGT

Réunis le 3 mai 2013, les membres des Conseils (CA, CEVU et CS) de l'Université de Lille 1 constatent que le projet de loi ESR suscite de fortes réserves et bien des inquiétudes dans l'ensemble de la communauté universitaire.

Ils déplorent que ce projet de loi ne remette pas en cause les fondements de la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) que notre communauté universitaire avait combattu en 2007 puis en 2009 en défense du cadre national de l'ESR. Cette loi LRU a contribué fortement à la dégradation des conditions de travail (gels d'emplois, précarité accrue) et du service public.

En outre, ce projet ignore l'urgence d'une loi de programmation pluri-annuelle donnant enfin aux universités les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Au vu du projet de loi, l'AG des trois Conseils s'inquiète tout particulièrement :

1. du processus de regroupement des universités par fusion et par création de Communautés qui induit une régionalisation de l'ESR au détriment du rôle de l'Etat ;
2. de la possibilité offerte par la loi d'intégrer dans les nouvelles Communautés d'universités et d'établissements des structures de droit privé qui n'ont pas vocation à être des parties intégrantes de l'ESR ;
3. des procédures d'accréditation en place et lieu des habilitations qui fragilisent le cadre national des diplômes ;
4. du mode de désignation des personnalités extérieures dans les nouveaux Conseils d'administration et de la participation de celles-ci à l'élection du président d'université ;
5. de l'imposition d'un développement massif des enseignements en anglais qui se fera au détriment de la pratique et de la maîtrise de la langue française doit être soutenue comme langue d'enseignement, de recherche et de communication scientifique.

Pour toutes ces raisons nous demandons que le projet de loi soit réécrit.